

BPJEPS

Educateur Sportif

Activités

Physiques pour

Tous

OBJECTIFS

- Être capable de **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Être capable d'**encadrer tous publics dans tous lieux**.
- Être capable de **concevoir une séance, un cycle d'animation** ou d'**apprentissage** dans les trois domaines d'activités.
- Être capable de **conduire des actions d'animation** visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation de pratiques physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités.
- Être capable d'**assurer la sécurité** des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.
- Être capable de **participer au fonctionnement de la structure**.

MÉTIER VISÉ

Le titulaire du **BPJEPS « activités physiques pour tous »** assure en autonomie pédagogique :

- L'**animation à destination de différents publics** à travers la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives diversifiées (activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel, activités physiques d'entretien corporel) : élaboration et mise en œuvre de séances et cycles pédagogiques.
- L'**entretien des capacités physiques générales** dans un objectif de santé.
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'animation dans le champ des « APT ».

Ce diplôme permet d'intervenir principalement auprès d'associations sportives ou socio-éducatives, de collectivités territoriales, de groupements d'employeurs, d'établissements scolaires du 1^{er} degré, de structures de loisirs et de tourisme, de structures d'animation périscolaires.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques utilisées

La formation s'organise en **4 Unités Capitalisables** en centre de formation, et en alternance avec « un stage pédagogique en situation professionnelle » (réparti éventuellement dans différentes structures).

Les méthodes pédagogiques utilisées sont différentes : des **temps de cours théoriques** en salles sont suivies des **mises en situation concrètes** entre stagiaires et avec des publics. Les situations d'observation et d'analyse seront centrales pour permettre de mutualiser les pratiques et placer le stagiaire comme acteur de sa formation.

Modalités d'évaluation – évaluations certificatives

- Evaluation des UC1 et 2 en fin de formation par la remise d'un rapport sur le projet d'animation mené par le candidat lors de sa formation et d'un entretien oral
- Evaluation de l'UC 3 sur le site d'alternance au cours de la formation (mise en œuvre de 2 cycles dans le champs des Activités Physiques d'Entretien Corporel et des Activités et Jeux Sportifs) : réalisation de 2 séances devant jury et entretien
- Evaluation de l'UC4 sur le site de l'OF : mise en œuvre d'une séance dans le champs des Activités Physiques en Espace Naturel devant jury suivi d'un entretien »

EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être âgé de **18 ans** minimum
- Être titulaire du **PSC 1** ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue,
- Présenter un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à la date de l'entrée
- Valider les **Tests d'Entrée Préalable à la formation (TEP)** :
 - > Test navette « Luc Léger » : palier 6 réalisé pour les femmes / palier 8 réalisé pour les hommes
 - > Test d'habileté motrice : enchaîner 22 ateliers, en moins de 1 mn 46 s pour les hommes / en moins de 2mn 06 s pour les femmes.

L'obtention des TEP est valable sur l'ensemble du territoire national. **Ils sont indispensables pour accéder aux tests de sélections d'entrée en formation.**

« En Nouvelle-Aquitaine les TEP sont organisés selon un calendrier régional fixé par la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine. La liste des structures organisant des TEP est consultable sur : <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gov.fr/spip.php?article2098>. Attention aux dates limites d'inscription ! »

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- La formation est ouverte à l'**apprentissage**.
- La formation peut aussi être financée via le contrat de professionnalisation, par le CPF, Pôle Emploi, en autofinancement ou bien encore par la Région.

DATES

Tests de sélections
et positionnement :

2 et 3 novembre 2020

Début de formation :
23 novembre 2020

Fin de formation :
23 juin 2022

Durée de la formation :
19 mois

Frais d'inscription : 50 €
Frais de positionnement : 50 €
Coût total de la formation : **8 304,00 €**

Date limite d'inscription à la formation : 3 octobre 2020



Découvrez la liste des formations que propose
Profession Sport & Loisirs en France :

www.profession-sport-loisirs.fr

Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs
SIRET 490 407 673 000 30
N°OF : 541 70 12 86 17

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 541 70 12 86 17 auprès du préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine.

MODALITÉS

 **Lieu de formation**
La Rochelle



 **Coût horaire pédagogique**
12 €/h

Les frais annexes
(restaurations et hébergement)
sont à la charge du stagiaire ou de son employeur.

 **Contact**

**Profession Sport & Loisirs
Poitou-Charentes**

Justine ROBELET
justine.robelet@profession-sport-loisirs.fr
06 98 26 17 00

Formation accessible aux personnes en situations de handicaps :
pour plus de renseignements sur votre situation et les besoins d'adaptation éventuels vous pouvez contacter **Justine ROBELET**, référente handicap.